

23-11-2021

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 23 NOVEMBRE 2021 À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district n° 1;
M. Daniel Ricard, district n° 2;
M^{me} Sophie Lajeunesse, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M^{me} Ingrid Haegeman, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également, M^{me} Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier et M^{me} Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.

507-2021

Adoption de l'ordre
du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour **modifié** suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. FQM Assurances – Paiement de la prime d'assurance générale avec la MMQ;
4. Nomination d'un pompier éligible;
5. Octroi de contrat – TP-IN10.31-2021 Étude d'opportunité – Réfection de la rue Principale;
6. Autorisation de signature – Entente de contribution financière avec Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge sur rue;
7. Approbation des plans et devis pour soumission – TP-IN07.11-2021 – Les Vallons Phase 2;
8. Approbation du cahier de charges – TP-IN08.01-2021 Parc industriel Phase 2 – Ingénierie;
9. Octroi de contrat – Remplacement des toilettes existantes par des toilettes de 4,8 litres;
10. Dépôt du rapport annuel 2020 sur la gestion de l'eau potable;
11. Mandat à Bélanger Sauvée;
12. Guignolée des Chevaliers de Colomb – Autorisation et contribution;
13. Octroi de contrat – Expertise géotechnique rue du Bois;
14. Adoption – Règlement 433-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 329 600 \$ pour le projet d'acquisition du lot 5 359 997 pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale;
15. Adoption – Règlement 434-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 774 160 \$ pour des travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire Les Vallons;
16. Octroi de contrat – Démolition du 5035 rue Principale;
17. Autorisation de signature – Entente de services professionnels – Inspection du pluvial du MTQ;
18. Avis de motion – Règlement 438-2021 règlement constituant le comité consultatif en environnement;
19. Avis de motion – Règlement 436-2021 règlement constituant le comité consultatif en loisir et vie communautaire;
20. Avis de motion – Règlement 435-2021 règlement constituant le comité consultatif en culture;
21. Avis de motion – Règlement 437-2021 règlement constituant le comité consultatif de la sécurité routière;
22. **Emprunts temporaires;**
 - **Règlements 412-2021;**
 - **Règlements 413-2021;**
 - **Règlements 416-2021;**
23. Levée de la séance.

Suite de la résolution 507-2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues par les citoyens et citoyennes.

508-2021

FQM assurances –
Paiement de la prime
d'assurance générale avec
la MMQ

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de déboursier une somme de 137 745 \$ excluant les taxes pour couvrir le paiement demandé par FQM assurances relatif à la police d'assurance souscrite auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

509-2021

Nomination d'un pompier
éligible

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un pompier éligible doit être entérinée, suite au poste laissé vacant par M. Bruno Geoffroy;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'évaluation et à la réussite des différents tests, le pompier Alexandre Paul'Hus peut être officiellement nommé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'entériner la nomination du pompier M. Alexandre Paul'Hus en tant qu'éligible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

510-2021

Octroi de contrat –
TP-IN10.31-2021 Étude
d'opportunité – Réfection
de la rue Principale

CONSIDÉRANT QU' une étude d'opportunité pour la réfection de la rue Principale doit être effectuée;

Suite de la résolution 510-2021

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Parallèle 54, pour l'étude d'opportunité pour la réfection de la rue Principale, pour un montant total de 86 900 \$ excluant les taxes, selon les spécifications au cahier de charges n° TP-IN10.31-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

511-2021

Autorisation de signature
– Entente de contribution
financière avec Hydro-
Québec pour l'installation
de bornes de recharge
sur rue

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation de quatre bornes de recharge sur rue doit être effectué pour les rues St-Georges, Reine-Lafortune, Michel et Vincent;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Municipalité au Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique à Hydro-Québec a été retenue;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été rédigée en collaboration avec Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

512-2021

Approbation des plans et
devis pour soumission –
TP-IN07.11-2021 – Les
Vallons Phase 2

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission doit être effectué pour le projet Les Vallons Phase 2;

Suite de la résolution 512-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu;

1. d'accepter le cahier de charges n° TP-IN07.11-2021 pour la demande de soumission pour le projet Les Vallons Phase 2;
2. d'effectuer des demandes de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

513-2021

Approbation du cahier de charges – TP-IN08.01-2021 Parc industriel Phase 2 – Ingénierie

CONSIDÉRANT QUE des services d'ingénieries sont nécessaires à la réalisation des travaux pour le projet du Parc industriel Phase 2;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges n° TP-IN08.01-2021 pour les services professionnels d'ingénierie nécessaires à la réalisation des travaux pour le projet du Parc industriel Phase 2;
2. d'effectuer des demandes de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

514-2021

Octroi de contrat – Remplacement des toilettes existantes par des toilettes de 4,8 litres

CONSIDÉRANT QUE dans les immeubles municipaux, le remplacement des toilettes existantes par des toilettes de 4,8 litres doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Plomberie Patrick Boucher, pour le remplacement des toilettes existantes par des toilettes de 4,8 litres, pour un montant total de 4726 \$ excluant les taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite de la résolution 514-2021

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point 10

Dépôt du rapport annuel
2020 sur la gestion de
l'eau potable

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020 est déposé à la table du conseil municipal.

515-2021

Mandat à Bélanger Sauvé

CONSIDÉRANT la réclamation de M. Guy Bourque envers la Municipalité et la MRC Matawinie concernant les contraintes liées à l'application des règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de mandater Bélanger Sauvé dans le dossier de M. Guy Bourque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

516-2021

Guignolée des Chevaliers
de Colomb – Autorisation
et contribution

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation reçue des Chevaliers de Colomb pour la tenue d'une levée de fonds le 5 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été faite par les Chevaliers de Colomb auprès du MTQ et que la Sureté du Québec a été informée des faits;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu :

1. d'autoriser la tenue de la levée de fonds prévue le 5 décembre 2021 au coin des rues Principale et du chemin de Joliette;
2. d'allouer une contribution de 200,00 \$ à la Guignolée afin d'aider les familles les plus démunies de Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite de la résolution 516-2021

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

517-2021

Octroi de contrat –
Expertise géotechnique
rue du Boisé

CONSIDÉRANT QUE certains terrains de la rue du Boisé sont affectés par une zone exposée à des glissements de terrains;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Services EXP, pour une expertise en géotechnique, pour un montant total de 43 792 \$ excluant les taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

518-2021

Adoption – Règlement
433-2021 ayant pour objet
de décréter une dépense
n'excédant pas 329 600 \$
pour le projet d'acqui-
sition du lot 5 359 997 pour
le réaménagement pro-
jeté de l'intersection du
chemin de Joliette et de la
rue Principale

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement 433-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 329 600 \$ pour le projet d'acquisition du lot 5 359 997 pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Suite de la résolution 518-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que le Règlement 433-2021 soit adopté.

➤ *Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement 433-2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

519-2021

Adoption – Règlement
434-2021 ayant pour objet
de décréter une dépense
n'excédant pas 774 160 \$
pour des travaux de pa-
vage, trottoirs, bordures
et éclairage pour la phase
2 du projet de dévelop-
pement Les Vallons

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement 434-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 774 160 \$ pour des travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage pour la Phase 2 du projet de développement domiciliaire Les Vallons;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le Règlement 433-2021 soit adopté.

➤ *Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement 433-2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

520-2021

Octroi de contrat –
Démolition du 5034, rue
Principale

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la démolition de l'immeuble situé au 5034, rue Principale doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Généreux construction inc., pour la démolition de l'immeuble située au

Suite de la résolution 520-2021

5034, rue Principale, pour un montant total de 45 000 \$ excluant les taxes, selon les spécifications dans le cahier de charges.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

521-2021

Autorisation de signature
– Entente de services professionnels – Inspection
du pluvial du MTQ

CONSIDÉRANT QU' une entente de services professionnels est nécessaire pour planifier le nettoyage et l'inspection du réseau pluvial du MTQ sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été rédigée en collaboration avec le MTQ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

522-2021

Avis de motion –
Règlement 438-2021 –
Règlement constituant le
comité consultatif en
environnement

La conseillère Ingrid Haegeman donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 438-2021 constituant le comité consultatif en environnement.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 438-2021*

523-2021

Avis de motion –
Règlement 436-2021 –
Règlement constituant le
comité consultatif en
loisir et vie communautaire

Le conseiller Daniel Ricard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 436-2021 constituant le comité consultatif en loisir et vie communautaire.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Suite de la résolution 523-2021

- *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 436-2021*

524-2021

Avis de motion –
Règlement 435-2021
– Règlement constituant le
comité consultatif en
culture

La conseillère Sophie Lajeunesse donne avis de motion que lors d’une prochaine séance sera adopté le Règlement 435-2021 constituant le comité consultatif en culture.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal du Québec.

- *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 435-2021*

525-2021

Avis de motion –
Règlement 437-2021 –
Règlement constituant le
comité consultatif de la
sécurité routière

Le conseiller Luc Ducharme donne avis de motion que lors d’une prochaine séance sera adopté le Règlement 437-2021 constituant le comité consultatif de la sécurité routière.

Ce projet de règlement a été déposée conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal du Québec.

- *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 437-2021*

526-2021

Emprunts temporaires –
Règlement 412-2021,
413-2021 et 416-2021

CONSIDÉRANT QUE les règlements d’emprunt suivants ont reçu toutes les approbations requises:

Règlement d’emprunt	Montant du règlement
412-2021	621 339 \$
413-2021	499 678 \$
416-2021	2 556 723 \$
Total	3 677 740 \$

CONSIDÉRANT QU’ un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer les dépenses engagées du projet de règlement 412-2021 pour des travaux de pavage, bordures et éclairage pour la phase 3.2 du projet de développement domiciliaire Faubourg St-Félix;

CONSIDÉRANT QU’ un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer les dépenses engagées du projet de règlement 413-2021 pour le projet de raccordement des différents tronçons de pistes cyclables;

CONSIDÉRANT QU’ un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer les dépenses engagées du projet de règlement 416-2021 pour le projet de réfection du chemin de Saint-Norbert;

Suite de la résolution 526-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu d'obtenir trois emprunts temporaires permis par la loi, au taux préférentiel, auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier-trésorier à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

527-2021

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 44.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».